

Compte rendu du Comité de programmation LEADER du 15 juin 2016 à Mer GAL VAL DE LOIRE - CHAMBORD

Etaient présents :

Collège public (8 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Henri BURNHAM	
Christian MARY	
	Pascal MAUNY
Patricia HANNON	Francis GUILLOT
Astrid LONQUEU	Jean-François MEZILLE
Jean-Jacques MOREAU	Bernard CLEMENT
Michel CONTOUR	
Marc FESNEAU	Catherine BLOQUET-MASSIN

Collège privé (10 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Paul BOIRON	
Agnès DE FREITAS	Richard STOBIENIA
Pascal GERMOND	
	David HAMEAU
Joël MARQUET	
Marie-Hélène MILLET	
	Emeline FAY
Chantal TROTIGNON	
	Fla FLAMERMONT
Sébastien GRESSE	

Autres personnes présentes : Charles FOURNIER, Pascal USSEGLIO, Laurent OLIVIER, Gwenaëlle REIGNER, Cécile GAY, Annette DOIRE, Xavier LAURIERE, Kathleen DREUX et Charline URVOY.

Etaient excusés : Eliane GENUIT, Gilles CLEMENT, Lolita VOISIN, Bruno MARMIROLI, David DOUTRELEAU, Jean-Luc GASPARINI, Lionel HENRY, Pascale DESURMONT, Yves LE BRETON, Marc GRICOURT, Éric PRIGENT-DECHERF, Odile ZULEMIE, Amandine PLAIRE, Nathalie STINAT-HERON et Pauline GATAULT.

❖ Accueil des participants

Michel CONTOUR, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation et annonce l'ordre du jour. Après quelques rappels sur le programme LEADER, sur l'état d'avancement du conventionnement avec la Région et sur la mise en place d'une grille d'analyse des projets, cinq dossiers seront présentés au vote pour accord de principe.

❖ Rappels sur le programme LEADER du GAL Val de Loire – Chambord

Charline URVOY, animatrice du programme LEADER, rappelle les fondamentaux du programme sur le territoire du GAL Val de Loire – Chambord. Sur la programmation 2014-2020, le Pays des Châteaux et le Pays Beauce Val de Loire (pour partie) se sont associés pour porter un nouveau programme LEADER reposant sur une nouvelle stratégie élaborée localement. Celle-ci repose sur un lien ville-campagne efficace et exemplaire et se décline en cinq fiches-actions. Le GAL dispose d'une enveloppe d'1.3 million d'euros sur 7 ans afin d'accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement rural.

❖ Etat d'avancement du programme et conventionnement

Charles FOURNIER, élu régional référent du Pays des Châteaux et vice-président en charge du développement rural (dont les programmes LEADER et ID en campagne), félicite le territoire pour son avance dans la mise en œuvre du programme. Il rappelle que le GAL Val de Loire – Chambord est l'un des mieux dotés en Région Centre Val de Loire, avec une enveloppe d'1,3 million d'euros.

Il précise également que le retard pris dans la signature des conventions est une difficulté nationale. Le GAL Val de Loire – Chambord peut espérer une signature **avant le 15 juillet 2016**.

Charline URVOY rappelle qu'en l'absence de convention, les projets présentés ce jour ne peuvent être votés que pour accord de principe. Ils seront votés au réel au prochain Comité de programmation à la rentrée 2016.

Les fonds LEADER sont appelés par d'autres fonds publics, sur la base du 1€ public appelle jusqu'à 4€ de Leader. A ce cadre national s'ajoutent d'autres règles, propres au GAL Val de Loire - Chambord, qui ont été établies en début de programme :

- Un taux maximum d'aide publique (cumul des aides publiques, dont LEADER) qui varie en fonction du type de maître d'ouvrage
- Un plafond FEADER à 30 000 € pour l'ensemble des projets (porté à 40 000 € pour les projets de coopération, et à 10 000 € pour les événementiels)

Ces règles permettent une consommation maîtrisée de l'enveloppe, en imposant certaines restrictions aux porteurs de projet.

❖ **Point sur la mise en place d'une grille d'analyse des projets**

La constitution d'une grille d'analyse des projets est l'une des prérogatives qui s'impose à tous les territoires sur cette nouvelle programmation. Cette grille doit permettre une sélection transparente et objective des projets. Véritable outil d'aide à la décision, elle doit permettre de justifier l'appréciation des différents projets mais aussi de moduler l'aide apportée en fonction de la pertinence du projet au regard des critères définis. Portée à la connaissance du porteur de projet, cet outil sera mobilisé dès le groupe technique et en comité de programmation lors du vote des subventions. Dans le cadre d'un partenariat avec le Pays des Châteaux, l'Ecole du Paysage de Blois s'est vu confier une préfiguration de cette grille d'analyse et de ses critères de sélection. Les étudiants partiront à la rencontre des acteurs du territoire afin de réfléchir à la conception de cet outil. Une restitution de ce travail est prévue le jeudi 23 juin, à 18h.

Charles Fournier souligne l'existence d'un réseau rural régional dont la mission est de capitaliser et diffuser les bonnes pratiques sur le territoire. Il peut être intéressant de se rapprocher de ce réseau, en cours de structuration, afin d'échanger avec les autres GAL sur la forme et le contenu de cette grille d'analyse.

Chaque membre peut participer aux groupes techniques thématiques qui précèdent les comités. Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe technique du GAL.

Il est enfin rappelé la nécessité d'atteindre le double quorum pour pouvoir voter l'attribution des subventions : la moitié des membres votants doit être présente, dont la moitié appartenant au collège privé.

❖ **Présentation des projets au vote pour accord de principe**

1- Charli Charger, Office de tourisme Blois-Chambord

David HAMEAU, Directeur de l'Office de tourisme Blois-Chambord, présente le projet. Celui-ci repose sur l'équipement du territoire en bornes de recharge « CharLi Charger » pour appareils mobiles, à destination principalement des touristes itinérants. Installées chez des prestataires identifiés (restaurants, bars, campings, gare...), ces bornes sont également un support de marketing territorial (partie supérieure personnalisable, téléchargement de l'appli) et permettront de promouvoir à large échelle la destination Blois-Chambord.

Ce service doit permettre de libérer l'accès à l'information dématérialisée et être un facteur d'équilibre territorial entre le pôle urbain qui propose de nombreuses sources d'accès à l'information et les territoires ruraux. Les bornes de recharge participeront à améliorer la qualité de l'accueil touristique sur le territoire du GAL en proposant un service innovant qui répond à un réel besoin des visiteurs.

Le projet permet de conforter le réseau de partenaires touristiques qui maille le territoire et fait écho aux actions de communication portées par l'Office avec d'autres territoires voisins. Une Convention de mise à disposition sera signée avec les prestataires intéressés. Une centaine a déjà été identifiée, sur un volume de 427 adhérents. Un test a déjà été réalisé à Pâques au château et à la gare de Blois, avec un retour positif des usagers. Des fixations permettent de sécuriser le dispositif.

Le coût total du projet est estimé à 30 710 € HT, comprenant l'acquisition de 100 bornes à des tarifs avantageux.

Considérant que le projet répond à une réelle demande et contribue à accroître la visibilité touristique du territoire, le comité de programmation vote à l'unanimité une subvention de 12 200 € de FEADER pour « accord de principe ».

Charles Fournier rappelle l'existence du dispositif régional Cap Innovation Tourisme, sollicité par le projet CharLi Charger, et qui permet de soutenir des projets innovants dans le champ touristique.

2- Safari Grand Chambord, Communauté de communes du Grand Chambord

Patricia HANNON et Sandrine AMENOUCHE présentent ce projet dont l'objectif est de révéler aux habitants la diversité et la qualité des paysages du territoire du Grand Chambord. La démarche s'inscrit dans le cadre du projet artistique et culturel du territoire et en continuité avec le PLUI. Un collectif de 4 architectes-paysagistes sillonnera à vélo et pendant 17 jours les 17 communes de l'interco, à la rencontre des habitants, dans une logique de partage et de compréhension des représentations de chacun. Le projet participe ainsi à valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Chambord, tout en renforçant l'attractivité touristique du territoire.

Le projet se divise en 2 phases :

- L'exploration : résidence itinérante des artistes, rencontre des habitants et collecte de matériaux, d'objets repères représentatifs des identités du territoire – 2016
- L'activation : construction et mise en réseau d'objets « marqueurs » sur les parcours existants (châteaux à vélo) – 2017

Le collectif Dérive – Quand Même a déjà mené des expérimentations de ce type sur d'autres territoires, qui ont rencontré un succès certain.

Le budget global est de 90 000 €. Les fonds Leader sont sollicités sur la phase exploratoire du projet (phase 1) qui représente un budget de 40 050 €. Une subvention de 30 000 € de Feader est sollicitée.

Michel CONTOUR rappelle que le groupe technique s'est montré favorable à ce projet dont le caractère évolutif et participatif a été jugé particulièrement innovant.

Le comité de programmation émet des réserves sur ce projet. L'idée est intéressante, l'approche est originale mais reste floue dans sa mise en œuvre (calendrier) et sa finalité. Le lien ville/campagne mériterait d'être davantage précisé. Il est également conseillé au porteur de projet d'insister sur l'appropriation du projet par les habitants, et sur le contenu des dépenses présentées dans le plan de financement (en particulier les 23 000 € fléchés sur l'exploration). Une présentation de retours d'expériences sur ce qu'a déjà réalisé le collectif Dérive permettrait une meilleure compréhension de la démarche. Il est enfin demandé de réfléchir à un autre intitulé pour ce projet, le terme « Safari » étant considéré comme inadapté pour qualifier une démarche fondée sur le partage et la co-construction. Le Comité s'interroge également sur les moyens de diffusion des résultats de ce projet.

3- Festival H2O, Association ArteCisse

Isabel DA ROCHA, présidente de l'association ArteCisse, présente le projet. Celui-ci consiste en la mise en place d'un festival environnemental et culturel sur la vallée de la Cisse, qui emmène les visiteurs à la rencontre de l'eau sous toutes ses formes. Des expositions, manifestations culturelles, conférences, auront lieu sur différents sites emblématiques, et permettront de valoriser le territoire de la vallée tout en promouvant la préservation de l'environnement. Prenant à revers la tendance actuelle à faire entrer la nature en ville, il est ici question d'emmener un public majoritairement urbain vers la campagne.

Le festival, première édition, a débuté le 4 juin dernier et bénéficie déjà de retours d'expériences très positifs de la part des visiteurs. Il a vocation à emmener un public urbain et intergénérationnel à la campagne. Pour plus d'informations : <http://www.artecisse.xyz/>

Le budget total est de 33 450 € dont 13 450 € de mécénat qui ne rentre pas dans l'assiette LEADER. La subvention sollicitée est de 10 000 €. Les fonds Leader doivent renforcer la partie « arts visuels » et « cinéma » du festival, et permettre de concevoir des supports de communication de qualité (teaser, livre d'art...) qui serviront l'édition suivante.

Le comité de programmation trouve le projet particulièrement ambitieux et accessible et salue la recherche de mécénat qui dénote d'une réelle implication sur le projet. Le comité vote à l'unanimité une subvention de 10 000 € de Feader pour « accord de principe ».

4- Oiseaux de nos fermes et de nos vignobles, LPO

Didier NABON, de la LPO 41, présente le projet. Celui-ci consiste à créer des parcours de découverte de la faune et de la flore dans des exploitations agricoles volontaires, afin de retisser des liens entre agriculteurs, monde rural et citoyens. Ces circuits, ouverts à tous, doivent permettre aux agriculteurs de valoriser leurs pratiques favorables à la biodiversité tout en créant une valeur ajoutée sur leur exploitation. Le projet concerne exclusivement des agriculteurs qui ont une activité de vente à la ferme. Ils bénéficieront pour cela d'une formation à la connaissance des oiseaux et seront les premiers ambassadeurs de ces parcours.

L'enjeu est à la fois paysager (valorisation du patrimoine naturel), environnemental (préservation de la biodiversité), économique (valorisation des produits de la ferme) et touristique (intégration aux boucles touristiques existantes et promotion auprès des réseaux touristiques). Différents supports de communication seront créés (site internet, application mobile, brochure d'information) afin de promouvoir ces circuits auprès d'un large public constitué à la fois de touristes, de locaux et de promeneurs de passage.

A terme, le projet est destiné à se développer à l'échelle de l'ensemble du département et à s'ouvrir au tourisme vert. La LPO 41 est ouverte aux partenariats, en particulier avec d'autres associations naturalistes, mais le dialogue n'est pas toujours évident. Un partenariat avec l'école du Paysage est envisagé afin de permettre aux agriculteurs de bénéficier des conseils d'étudiants sur l'insertion paysagère et la mise en valeur de leur exploitation.

Afin de mieux valoriser cette offre d'agritourisme, il est également envisagé de consacrer du temps passé d'un salarié de la LPO à l'animation des circuits.

Le comité de programmation émet plusieurs réserves. Si l'idée initiale est bonne, et l'intérêt sur le plan touristique réel, il manque une animation solide sur le projet : il ne suffit pas d'installer des bornes et des panneaux signalétiques pour faire vivre les parcours. Il faudrait pouvoir organiser des événements ponctuels pour animer et mettre en réseau les boucles, et prévoir un temps plus conséquent pour former les agriculteurs à la reconnaissance des oiseaux sur leur exploitation.

Le comité de programmation regrette que l'avis du groupe technique n'ait pas été davantage pris en compte. Il avait notamment été question de l'absence de coordination et de dialogue avec les autres associations naturalistes du territoire, préjudiciable au projet. L'enjeu est d'éviter les doublons, de ne pas concevoir de nouveaux supports de communication (panneaux, flyers) ou des inventaires naturalistes qui auraient déjà été réalisés par ailleurs par d'autres structures.

Le plan de financement est par ailleurs peu clair, certaines dépenses semblent excessives telles que les 16 000 € consacrés à l'impression des flyers, panneaux, brochures, site internet ou la prestation de la Chambre d'agriculture dont le coût apparaît particulièrement élevé et le contenu vague.

5- Au fil des métiers, arts et saveurs, Maison des artisans d'art du Loir-et-Cher

Richard STOBENIA, Président de la Maison des Artisans d'art du Loir-et-Cher, présente ce projet. Il rappelle que la Maison des Artisans d'art a permis de fédérer ¼ des artisans d'art du département. Le projet prévoit la mise en place d'un parcours culturel et gustatif conduisant le public à découvrir les artisans d'art et les spécialités artisanales des métiers de bouche. Une charte et un règlement intérieur fixent des engagements de qualité. A destination des touristes comme des habitants, ce parcours sera ponctué d'animations visant à créer du lien sur le territoire : cafés des savoir-faire, stages d'initiation, pique-nique géant. L'enjeu est double : créer du lien entre les différents acteurs du territoire et entre les artisans d'art et de bouche, et contribuer à une prise de conscience par la population locale des richesses de leur territoire.

Afin de favoriser l'interconnexion du parcours avec les bases de données existantes, deux stagiaires (étudiants de l'Université Rabelais de Blois) seront chargés de travailler sur un moteur de recherche permettant d'agrèger l'ensemble des données. Une attention particulière sera portée au site internet, de sa conception à son actualisation, permettant d'intégrer au fur et à mesure de nouveaux artisans au projet. Le comité de sélection des artisans est composé de volontaires. La 17^{ème} réunion vient d'avoir lieu. Enfin, l'animation sera assurée par un salarié à 1/3 temps sur le projet ainsi que par Richard STOBENIA qui souhaite valoriser une partie de son temps bénévole. Un point de vigilance est formulé par Charles FOURNIER sur l'éligibilité du temps bénévole au titre des fonds Leader. Il souligne que le dispositif ID en campagne pourrait être mobilisé sur un tel projet.

Le comité de programmation vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 30 000 € de Feader pour « accord de principe », sous réserve de l'éligibilité de la valorisation du temps bénévole du Président de l'association. Le comité salue le dynamisme de la Maison des artisans d'art sur le territoire et la qualité de ce projet qui permet de structurer la profession dans un souci de partage de savoir-faire. Il lui conseille de rester vigilant sur la mise à jour de son site internet et des informations relatives à l'accueil du public, gage de professionnalisme.

❖ Autres points à l'ordre du jour

Un prochain groupe technique aura lieu en septembre 2016 suivi d'un comité de programmation en octobre. Vous serez tenus informés des dates précises dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel CONTOUR remercie les participants et lève la séance.



Michel CONTOUR

Président du GAL Val de Loire -
Chambord